



## un père peut il déshériter totalement un ou plusieurs de ses enfants

Par **Myldraide**, le **06/07/2020** à **15:12**

Bonjour. Mon père a depuis toujours, le souhait le plus cher de déshériter deux de ses trois enfants naturels, mon frère et moi-même. Il ne veut "gâter" que ma soeur (et sa descendance) et sa seconde épouse. Il a fait faire un testament devant notaire pour ne récomposer que les "méritants" et sa nouvelle famille. Mon frère et moi-même n'ayant jamais fait partie de ses "préférés".....ainsi va la vie !!!

Il évoque le fait de placer son argent à l'étranger (légalement ou pas) pour ainsi éviter toutes lois pouvant éventuellement nous avantager mon frère et moi.

En a t'il le droit ?? A t'il le pouvoir de nous écarter définitivement de tout héritage, histoire de nous faire subir des humiliations jusqu'à la fin ??? Il insinue qu'il a trouvé la combine pour ne rien nous donner du tout.

Je vous remercie de vos réponses.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **06/07/2020** à **19:25**

bonjour,

les enfants doivent recevoir de chacun de leurs parents au minimum leurs réserves héréditaires qui sont fonction du nombre d'enfants.

un parent peut avantager un enfant en lui léguant la quotité disponible.

la clause d'un testament déshéritant totalement un enfant est nulle.

par contre, il est toujours possible de réduire le montant de son patrimoine en le plaçant par exemple en assurance vie ou en le dilapidant.

salutations